

# RECOMMANDATIONS DU SERVICE DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS (PCI)

## Hébergement des stagiaires

---

Produit par Alexandra Hébert, conseillère en prévention et contrôle des infections (PCI) en collaboration avec  
Caroline Labrecque, conseillère cadre PCI – RLS Arthabaska-et-de-  
L'Érable et Bécancour-Nicolet-Yamaska  
Révisé par : Marie-Eve Lebel, conseillère cadre par intérim en PCI– RLS de  
Drummondville

Produit le 15 juin 2021

Document révisé le 13 août 2021

## 1. Situation actuelle

Face à la **pandémie** de la COVID-19, des questionnements sont soulevés en lien avec les consignes pour réduire le risque de transmission dans les lieux d'hébergement pour les stagiaires. La présente recommandation vise la réintégration sécuritaire des stagiaires dans les lieux initialement ciblés ou utilisés par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ).

## 2. Informations dans la littérature

- Le SRAS-CoV-2 est transmis principalement lors de contacts rapprochés entre les personnes, à moins de deux mètres de distance et prolongés durant plus de 15 minutes<sup>1</sup>.
- Les données expérimentales et épidémiologiques disponibles soutiennent une transmission par aérosols à proximité, c'est-à-dire à moins de deux mètres<sup>1</sup>.
- Le risque de transmission du SRAS-CoV-2 est augmenté dans des espaces restreints, ventilés de façon inadéquate, à forte densité d'occupants et lorsque la durée d'exposition est prolongée. Les données démontrent que la transmission lors de contacts rapprochés demeure la principale voie de transmission impliquée. Toutefois, elles suggèrent aussi qu'une transmission par aérosols à distance pourrait survenir<sup>1</sup>.
- Le travailleur de la santé doit continuer de respecter toutes les mesures de prévention et contrôle des infections (PCI) ainsi que les directives ministérielles et consignes sanitaires peu importe son statut vaccinal (distanciation physique, port de l'équipement de protection individuelle (ÉPI), hygiène des mains)<sup>2</sup>.
- Le nettoyage et la désinfection des surfaces comme les toilettes et les salles à manger ainsi que le nettoyage à chaque quart de travail des surfaces touchées fréquemment sont des mesures d'hygiène de base en prévention des infections<sup>3</sup>.

## 3. Recommandations de la PCI

### Considérant :

- Les modes de transmission du SRAS-CoV-2.
- Qu'il est possible que le virus puisse survivre jusqu'à quelques jours sur les surfaces<sup>4</sup>.
- Que le risque infectieux peut être influencé par des pratiques de désinfection, d'hygiène et par le respect des mesures sanitaires<sup>2</sup>.
- Que la possibilité de transmission par voie fécale-orale n'est pas exclue<sup>2</sup>.
- Qu'une recension des études visant à établir la durée de la période infectieuse a montré que le virus viable a été cultivé à partir d'échantillons respiratoires d'un à six jours avant le début des symptômes<sup>2</sup>.
- **Que la vaccination est considérée efficace afin de réduire le risque de contracter la COVID-19.**

---

<sup>1</sup> Transmission du SRAS-CoV-2 : constats et proposition de terminologie, 9 décembre 2020.

<sup>2</sup> INSPQ - SRAS-CoV-2 : Gestion des travailleurs de la santé en milieux de soins, 7 juin 2021.

<sup>3</sup> CNESST – Mesures de prévention par palier d'alerte. Consulté le 15 juin 2021 à ce [lien](#).

<sup>4</sup> Fiche épidémiologique et clinique de la COVID-19, 4 mars 2021.

## **Le service de PCI recommande :**

- **Vaccination :**

- Promouvoir la vaccination auprès des stagiaires.
- Privilégier le jumelage de stagiaires non vaccinés avec des stagiaires vaccinés.

- **Hygiène des mains :**

- Effectuer la promotion des mesures d'hygiène des mains auprès des stagiaires en appliquant des affiches aux endroits stratégiques.
- Installer des stations d'hygiène des mains à l'entrée du lieu d'hébergement ainsi qu'à l'entrée des salles communes comme la cuisine, le salon et la salle à manger.
- Installer des stations d'hygiène des mains à proximité des objets fréquemment manipulés par les stagiaires (ex. : cafetière, ordinateur, buanderie, micro-ondes, etc.).

- **Désinfection de l'environnement :**

- Rehausser la fréquence des désinfections de l'environnement des stagiaires (poignées de porte, robinets, interrupteurs, rampes d'escalier, etc.).
- Rendre disponibles des lingettes désinfectantes (ou produits désinfectants) dans toutes les aires communes et à proximité des objets fréquemment manipulés par les stagiaires (ex. : cafetière, ordinateur, buanderie, micro-ondes, etc.).
- Privilégier le matériel lavable/désinfectable :
  - Remplacer les lavettes par des linges de vaisselle.
  - Remplacer les mitaines de four en tissu par des pinces en silicone.
  - Remplacer les planches de bois par des planches en plastique.
  - Retirer les chaises et fauteuils en tissu.
  - Retirer les livres, revues, etc.

- **Surveillance des symptômes :**

- L'autosurveillance de l'apparition des symptômes doit être effectuée en tout temps.
- Si présence de symptômes, le stagiaire doit communiquer avec le soutien aux employés afin qu'un dépistage soit effectué dans les plus brefs délais.
- Le stagiaire ayant des symptômes doit s'isoler à sa chambre et éviter les aires communes de la résidence durant l'attente de son résultat.

- **Visiteurs à la résidence :**

- **Respect des consignes sanitaires en vigueur.**

- **Priorisation des stagiaires hébergés :**

- Établir le nombre d'occupants possible en fonction du respect des présentes recommandations.
- **Prioriser les stagiaires considérés comme protégés par la vaccination pour les milieux d'hébergement de type résidence universitaire.**

Il faut distinguer les types d'hébergement disponibles :

- Hébergement de type résidence universitaire.  
ou
- Hébergement de type appartement ou maison privée.

Les recommandations PCI ci-dessous sont modulées en fonction du type d'hébergement.

#### 4. Hébergement de type résidence universitaire

Le principe de bulle ne peut être appliqué entre les stagiaires, la distanciation physique de 2 mètres ou le port du masque de procédure si la distanciation ne peut être respectée.

- **Salles communes (cuisine, salle à manger, salon) :**

- Éviter le partage de nourriture. À cet effet, la nourriture devra être identifiée ou être entreposée dans un endroit dédié à chaque stagiaire (ex. : nourriture dans le réfrigérateur).
- Mettre une affiche « un utilisateur à la fois » pour les cuisinières. Possibilité d'utiliser en alternance si plus d'une personne nécessite la cuisinière en même temps.
- S'assurer que la distance de deux mètres soit respectée entre chaque espace de repas. Au besoin, installer des barrières physiques (ex. : Plexiglas).
- La distanciation de deux mètres doit être respectée en tout temps lors de la préparation des repas.
- Retirer tout mobilier ne permettant pas la distanciation de deux mètres (divan, surplus de chaises, etc.).
- Retirer les chaises et fauteuils en tissus. Si cela s'avère impossible, dédier le fauteuil ou la chaise à un stagiaire pour éviter le partage.
- Le port du masque est obligatoire dans les espaces communs et partagés du lieu d'hébergement (corridors, ascenseurs, escaliers, buanderies, etc.).
- Réduire au minimum les contacts avec l'environnement physique et les objets des espaces communs.

- **Salles de bain :**

- S'assurer d'une désinfection régulière de la salle de bain.
- Condamner les salles de bain communes et permettre uniquement l'utilisation des salles de bain dans les chambres des stagiaires. Si impossible, s'assurer d'une désinfection après chaque utilisation.

#### 5. Hébergement de type appartement ou maison privée

Le principe de bulle peut être appliqué entre les stagiaires considérés protégés, et ce, sans avoir à respecter la distanciation physique de deux mètres et le port du masque dans le milieu d'hébergement.

- **Salles communes (cuisine, salle à manger, salon) :**

- Éviter le partage de nourriture. À cet effet, la nourriture devra être identifiée ou être entreposée dans un endroit dédié à chaque stagiaire (ex. : nourriture dans le réfrigérateur).

- **Salles de bain :**

- S'assurer d'une désinfection régulière de la salle de bain.
- Ces recommandations peuvent être ajustées en fonction des paliers d'alerte en vigueur.

Les futurs professionnels de la santé doivent aussi faire preuve de professionnalisme et développer une vigilance accrue au regard des pratiques de base dans leur vie personnelle, familiale et sociale.<sup>5</sup>

## 6. Références

1. Transmission du SRAS-CoV-2 : constats et proposition de terminologie, *Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)*, <https://www.inspq.gc.ca/sites/default/files/publications/3099-transmission-sras-cov-2-constats-terminologie-covid19.pdf>
2. SRAS-CoV-2 : Gestion des travailleurs de la santé en milieux de soins, 7 juin 2021, *Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)*. <https://www.inspq.gc.ca/publications/3141-covid-19-gestion-travailleurs-sante-milieux-soins>
3. Mesures de prévention par palier d'alerte, *Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)*, <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/coronavirus-covid-19/mesures-prevention-palier-alerte#:~:text=Les%20mesures%20modifi%C3%A9es%20pour%20les%20r%C3%A9gions%20du%20palier%20jaune%20sont,utils%20et%20des%20%C3%A9quipements%20partag%C3%A9s>
4. Fiche épidémiologique et clinique de la COVID-19, *Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)*, <https://www.inspq.gc.ca/sites/default/files/publications/2901-caracteristiques-epidemiologiques-cliniques-resume.pdf>
5. *Recommandations intérimaires concernant les stages en santé en contexte de pandémie de la COVID-19 (MSSS)*, [https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/coronavirus-2019-ncov/COVID\\_Mesures\\_Sante-publique\\_Stages-en-sante\\_V6-1.pdf](https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/coronavirus-2019-ncov/COVID_Mesures_Sante-publique_Stages-en-sante_V6-1.pdf)

---

<sup>5</sup> Recommandations intérimaires concernant les stages en santé en contexte de pandémie de la COVID-19, 17 juillet 2021